

PASS SANITAIRE

Chers clients, suite aux dernières annonces gouvernementales, à partir du lundi 09/08:

Le PASS SANITAIRE sera demandé
aux adultes de +18 ans
pour pouvoir accéder au parc

De quoi est composé le PASS SANITAIRE ?

- Un schéma vaccinal complet, sur papier ou dématérialisé
- Un certificat de rétablissement de Covid 19 (datant d'au moins 11 jours et de - 6 mois)
- Un test PCR ou ANTIGÉNIQUE négatif, datant de moins de 72h